

seraient liées par l'opposition dans le Sénat. On a prétendu que la majorité ici rejeterait les mesures venant de l'autre Chambre tout simplement parce qu'elles auraient été proposées par un gouvernement libéral. Honorables messieurs, je crois pouvoir, au nom de mes collègues dans le Sénat, assurer au gouvernement que ses craintes, s'il a de telles craintes, sont dénuées de tout fondement.

En premier lieu, les membres de cette Chambre sont, règle générale, des hommes assez raisonnables et ils connaissent la position dans laquelle le gouvernement est placé. Ils savent qu'il n'est appuyé dans cette Chambre que par une petite minorité, et il n'ignore pas que les affaires du pays doivent être faites ; dans ce cas ils ne prendront pas sur eux, je crois de faire une opposition factieuse ou déraisonnable aux mesures du gouvernement.

Lorsque le parti libéral était au pouvoir au Canada, de 1874 à 1878, la majorité conservatrice dans cette Chambre déploya une grande activité dans les comités et, suivant moi, elle déploya peut-être trop d'activité à l'égard de certaines questions qui, à la lumière des événements subséquents, apparaissent très petites, comme, par exemple, la transaction de l'hôtel Neebing, et autres choses du même genre. On a fait beaucoup de bruit à propos de ces petites affaires, mais nous avons été bien silencieux lorsqu'eut lieu des transactions mille fois plus repréhensibles que tout ce qui a été fait à propos de l'hôtel Neebing et des écluses du Fort-Francis. Néanmoins, le Sénat ne fit pas ce que l'on pourrait appeler une opposition factieuse, à la législation soumise par l'administration de M. Mackenzie. Il n'y eut, je crois, que deux mesures seulement de ce cabinet qui furent rejetées par cette Chambre, et encore faut-il ajouter que dans un cas, le rejet fut voté, grâce en partie au fait qu'un ou deux sénateurs qui, habituellement, appuyaient ce gouvernement, votèrent contre la mesure. Je parle de la loi relative au chemin de fer Esquimalt et Nanaimo. J'ai assez de confiance dans la majorité de cette Chambre pour croire qu'elle en agira envers le présent Gouvernement comme elle l'a fait à l'égard de l'administration Mackenzie. Je l'espère pour l'avantage de cette Chambre et pour les intérêts du pays.

Il va de soi qu'on ne peut s'attendre que le Sénat agira à l'égard d'un gouvernement

libéral de la même manière que si c'était un gouvernement conservateur. Naturellement on est mieux disposé envers ses amis, et cette Chambre a voté des mesures venant d'un cabinet conservateur qu'elle n'aurait jamais acceptées des mains d'une administration libérale. Cependant, je crois qu'on peut assurer à Son Excellence que les bonnes mesures venant du gouvernement seront adoptées par cette Chambre. D'un autre côté, je crois pouvoir assurer au Sénat que le gouvernement ne soumettra que des bonnes mesures, en sorte qu'il n'est pas probable qu'aucun conflit s'élève entre cette Chambre et l'administration.

Permettez-moi d'attirer votre attention, honorables messieurs, sur le fait que la rédaction de l'adresse que je vous sou mets est différente de celles que nous avons adoptées par le passé.

L'ancienne pratique voulait que l'adresse fut l'écho du discours du Trône, que chaque paragraphe de l'adresse correspondit exactement à ceux du discours du Trône. Je dirai à ceux de mes honorables collègues qui n'ont pas pris connaissance des faits auxquels j'en appelle, que la pratique de n'avoir qu'une courte adresse d'un seul paragraphe, fut introduite dans le parlement impérial en 1890, par l'administration conservatrice, et lord Grenville, qui agissait alors comme chef de l'opposition dans la Chambre des Lords, déclara l'approuver, vu que cette pratique était tout aussi respectueuse envers Sa Majesté que la pratique précédente, tout en revêtant un caractère plus sérieux.

J'ai l'honneur de proposer l'adoption de l'adresse.

L'honorable M. BÉCHARD : Depuis dix-huit ans la voix d'aucun sénateur ne s'est fait entendre dans cette enceinte, pour y proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence, sous la responsabilité d'un gouvernement libéral.

Aussi ce doit être un spectacle tout nouveau et par cela même plein d'intérêt, du moins pour un certain nombre des honorables messieurs qui siègent dans cette Chambre, de voir cette tâche remplie en ce moment, par deux des membres de la petite phalange sénatoriale qui fait partie de l'armée libérale. Mais on n'oublie pas, sans doute, que pendant ce long espace de temps, le pouvoir a été constamment exercé par le parti conservateur.

Au mois de novembre prochain, vingt-neuf années auront passé, depuis la pre-